



## Compte -rendu de la table Ronde « Salaires » du 10 mai 2011



La direction de la SNCF a convoqué une table ronde « salariale » le **mardi 10 mai 2011**. Au début de cette réunion, la CGT a rappelé le contexte et les exigences des cheminots en matière salariale.

- ➔ **Sur l'inflation et le coût de la vie**, les cheminots accusent déjà un retard de pouvoir d'achat de 0,9% en 2010, conjugué à un contentieux salarial lié à la désindexation des salaires sur les prix. **L'inflation sur les 12 derniers mois est de + 2,7%. Pour les trois premiers mois de l'année 2011, elle atteint déjà + 1,1%** (+ 0,8% pour le seul mois de mars) et les cheminots ont eu droit à 0% d'augmentation générale.

Pour le seul mois de mars, les cheminots subissent des hausses de prix de + 4% sur les carburants, + 3% sur les produits frais, + 8% sur l'habillement. La grande distribution annonce des hausses de + 10 à + 25% sur les produits de première nécessité.

**Ce n'est pas tenable !**

**Il y a urgence à répondre aux exigences qui s'expriment.**

- ➔ Les mobilisations sur la question salariale se multiplient dans de nombreuses entreprises du public comme du privé sur le territoire. A la SNCF, ce sont plus de **150 DCI**, des **arrêts de travail locaux**, des **rassemblements**, des **dépôts de motions** dans les établissements et les directions régionales et **près de 65 000 signatures de pétitions** exigeant des augmentations générales de salaires. Cette mobilisation pèse fortement sur cette nouvelle réunion salariale de l'année 2011. La direction de la SNCF et le gouvernement doivent entendre et prendre des mesures salariales allant dans le sens des fortes attentes des cheminots.

**Entre 1984 et 2011, le salaire moyen en France a été multiplié par deux et les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 13 !**

A la SNCF, de ce point de vue, la moyenne de 333 000 € de salaire annuel pour les membres du COMEX de la SNCF et des 383 millions d'euros qui ont été versés à l'Etat démontrent que les moyens financiers existent mais ils sont très inégalement répartis.

A l'aune de cette situation, la CGT a exigé, lors de cette table ronde, que les cheminots soient rétablis dans leurs droits en portant les revendications suivantes :

- 📄 Une augmentation générale des salaires de 6 % comme première étape au titre du contentieux salarial ;
- 📄 Une revalorisation de la prime de travail de tous les cheminots, en particulier pour les plus de 100 000 agents qui n'ont pas l'équivalent du code prime 33 ;
- 📄 1 600€ brut pour le salaire minimum d'embauche ;

- 📄 **L'alignement des indemnités et allocations hiérarchisées sur le taux le plus élevé. La revalorisation des indemnités et gratifications ;**
- 📄 **La création d'un véritable 13<sup>e</sup> mois et la revalorisation de la gratification de vacances ;**
- 📄 **Et le retour de la péréquation des pensions sur les salaires.**

Résultats des négociations après trois tours de table et deux interruptions de séance. Les propositions de la direction SNCF sont les suivantes :

## **Deux accords sont soumis à la signature des organisations syndicales.**

### ➡ **Premier accord, mesures générales :**

- + 0,4% d'augmentation des salaires au 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- Gratification de vacances augmentée de 20 €.
- Mesures spécifiques aux jeunes embauchés en Ile de France : **150 € /mois en 2011, 100 € /mois en 2012, 50€/mois en 2013**. Ces primes seraient attribuées aux jeunes des collèges de l'exécution et de la maîtrise justifiant au moins deux ans d'expérience et recrutés en 2011.
- Indemnité de Résidence : passage de 12 départements de l'ex-zone 3 en zone 2 (25 000 agents), 1 500 agents de certaines communes de l'Ile de France passent en zone 1, le département de l'Oise ne ferait plus partie de la zone 1 pour les nouveaux embauchés.

### ➡ **Deuxième accord, mesures primes de travail :**

- Evolution de la prime de travail des agents situés en dessous du code prime 33 à ce niveau-là (de 2011 à 2015 pour les cheminots sur les codes primes 1-2-11-42, de 2012 à 2014 pour les cheminots sur les codes primes 4-52-62-72).
- Cette mesure touche plus de 100 000 cheminots sur la prime de travail et tous les cheminots sur la PFA (l'ensemble des agents sédentaires auront un vrai 13<sup>e</sup> mois dès 2015).

**La Fédération CGT met le résultat de ces négociations à l'actif de la mobilisation des cheminots avec plus de 150 DCI déposées dans les établissements se traduisant par de nombreux rassemblements et des grèves.**

Même si les délais d'attribution sont bien trop longs, l'augmentation des primes de travail pour les agents situés sur des codes primes inférieurs au code prime 33 est le résultat de trois ans de négociations de la CGT et d'interventions des cheminots concernés.

Concernant les mesures générales, les annonces faites par la Direction de la SNCF lors de cette réunion dans un contexte d'austérité imposé par le gouvernement sont très largement insuffisantes au regard du niveau d'inflation, de la hausse des prix et des attentes des cheminots.

**En ce sens, la Fédération CGT des Cheminots a proposé une rencontre aux autres fédérations syndicales pour amplifier la mobilisation afin d'imposer de nouvelles mesures d'augmentation générale des salaires au gouvernement et à la direction de la SNCF.**

*Montreuil, le 10 mai 2011 – 22 H*

*(Distribution : secteurs – syndicats- sections – maison)*

